



SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1204

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 2215052804

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique

Type d'habitation : maison appartement autres :

Demandeur : VANHEUVERZWIJN

Personne sur place : code EAN de l'installation :

Code PAN de l'installation : **1234567890**

Date de visite : 28/05/15 Date d'émission : 28/05/15 Référence : 10

Date de visite : 20/01/2014 Date d'émission : 20/01/2014 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 à 276 bis et dérogations
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM v1.1 - CHENNAUD 2015

référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ...
 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V

Protection générale du branchement : 20 A

Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 6

Contrôles par examen visuel, tests et mesures

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Etat du matériel électrique installé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts directs	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	<input checked="" type="checkbox"/>		
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<input checked="" type="checkbox"/>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>20</u> MΩ	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>1.7</u> Ω	<input checked="" type="checkbox"/>		
Identification des appareils de mesure : <u>.....</u>			

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Mauvements / Notes :

Manquements / Notes :

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
 - ✗ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
 - ✗ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa du demandeur pour réception :

 PATSANTZIS
socotec Jean

